

par Christian BELIN

Peut-on être théologien — je ne dis pas seulement chrétien — si l'on n'a pas lu les Lettres du Christ ? [...] Être savant, c'est le fait de quelques-uns, mais tous peuvent être chrétiens, tous peuvent être pieux, et disons-le sans crainte : tous peuvent être théologiens.<sup>1</sup>

Ainsi s'exprimait Erasme en 1516 dans la *Paraclesis*, désireux de mettre les Ecritures entre toutes les mains, celles du paysan comme celles du tisserand. Le ton désormais était donné, celui d'une invitation pressante à la conscience chrétienne, ou en termes plus convenus celui d'une exhortation au pieux lecteur. Erasme avait compris que préfacier le *Nouveau Testament* ne pouvait consister seulement à rendre les honneurs rhétoriques à un Texte divin qui du reste n'en avait nul besoin. L'enjeu était bien plus solennel ; il s'agissait de promouvoir une nouvelle piété fondée sur la réception individuelle des Ecritures. Les préfaces au *Nouveau Testament* iront se multipliant au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, chez les réformés comme chez les catholiques, et elles rythment la diffusion progressive des Ecritures auprès d'un public toujours plus large. Nous voudrions interroger et comparer deux textes majeurs qui jalonnent cette histoire, la préface de Calvin au *Nouveau Testament*<sup>2</sup>, rédigée pour la Bible d'Olivétan en 1535, et la préface écrite par Sacy pour le *Nouveau Testament* dit de Mons, publié en 1667<sup>3</sup>.

1. Erasme, *Paraclesis*, éd. C. Blum, A. Godin, J.C. Margolin et D. Ménager, Laffont, 1992, p. 600.

2. Nous utilisons l'édition donnée par Irena Backus et Claire Chimelli, in « *La Vraie Piété* », *Divers traités de Jean Calvin et Confession de foi de Guillaume Farel*, Labor et Fides, Genève, 1986.

3. Edition utilisée : *Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jesus-Christ*, Nouvelle édition, revuë et exactement corrigée, Mons, Gaspard Migeot, 1699.

Le jeune Calvin propose là un texte important qui annonce quelques grands thèmes de *L'Institution* et qui situe le second Testament dans l'économie scripturaire de la Parole de Dieu. Presque un siècle et demi plus tard, Sacy offre la version port-royaliste du texte biblique et il s'explique lui aussi sur le rôle des Ecritures dans la vie des chrétiens. L'histoire mouvementée de ce projet éditorial n'est plus à faire<sup>4</sup>, mais c'est cette réponse port-royaliste au projet calviniste qu'il faut tenter de mieux comprendre. Une question lancinante en effet ne cesse pas de se poser pour Sacy : comment justifier spirituellement la lecture directe du *Nouveau Testament* sans être accusé d'abandonner la Tradition comme règle de foi ? Ou bien encore, de manière plus abrupte : comment reprendre le projet de Calvin sans être soupçonné de calvinisme ?

### *L'épiphanie et la procession du livre*

Calvin et Sacy partagent le même enthousiasme pour une entreprise de publication dont ils soulignent le sens profond et plénier. L'ambition est de restituer les Ecritures à leur public naturel, le peuple de Dieu. Le projet éditorial doit assurer la promotion du Livre authentique, le Testament du Père commun. Mais la ferveur qui anime les préfaciers-éditeurs ne dissimule pas complètement un certain arrière-plan polémique.

Le texte calvinien s'inscrit dans un contexte anti-catholique, même si l'adresse aux princes chrétiens se double d'une adresse à des évêques que le Réformateur veut bien encore considérer comme des pasteurs<sup>5</sup>. En réalité, Calvin met les évêques devant le fait accompli et les adjure ne pas prohiber la lecture des Ecritures. Quant

4. Pour l'histoire de la publication des Bibles catholiques et protestantes, on consultera *Le Grand siècle et la Bible*, sous la direction de J.R. Armogathe, Beauchesne ; Frédéric Delforge, *La Bible en France et dans la francophonie, Histoire, Traduction, Diffusion*, Publisud, Société biblique française, notamment les p. 133-139 consacrées au *Nouveau Testament* de Mons ; Bernard Chédozeau, *La Bible et la liturgie en français, L'Eglise tridentine et les traductions bibliques et liturgiques (1600-1789)*, Cerf, 1990. Rappelons que Sacy avait achevé la rédaction de sa préface peu avant son arrestation du 13 mai 1666. L'ouvrage connut un succès exceptionnel mais fut interdit par le roi le 22 novembre 1667 et condamné par une bulle de Clément IX, le 20 avril 1668.

5. « O vous tous qui vous nommez évêques et pasteurs... » C'est nous qui soulignons.

à l'entreprise port-royaliste, elle remet en cause la fameuse *regula quarta* de l'*Index* et redéfinit à nouveaux frais la question de l'accès des fidèles à la Bible<sup>6</sup>. La restitution du Livre aux fidèles s'accompagne donc d'une sorte de justification théorique qui sert de contrepoint sur le plan argumentatif aux envolées lyriques que les deux préfaciers multiplient pour mieux exalter la condescendance de Dieu dans sa Parole écrite.

Les deux écrivains font alterner avec beaucoup de maîtrise l'irénisme et la pugnacité. Ils voudraient bien ne pas polémiquer, ou faire comme s'il ne devait pas y avoir de polémique, mais leurs propos se font l'écho des querelles du moment. D'un côté en effet, la générosité et la ferveur du préfacier qui s'adresse à l'ensemble des chrétiens, par-delà les clivages confessionnels ; de l'autre le souci de rester fidèle à tel ou tel principe, ou à telle ou telle intuition, la *scriptura sola* pour l'un, pour l'autre la réception des Écritures dans la Tradition apostolique. Calvin et Sacy jouent sur ces deux registres, en dosant savamment les moments d'émotion contagieuse et les mises au point doctrinales.

L'objet premier reste bien sûr la célébration d'un Livre qui est d'abord l'héritage commun de toute la famille. Que la séparation entre les confessions en soit à ses débuts, en 1535, ou qu'elle soit définitivement accomplie et entérinée, en 1667, ne change rien à l'appel lancé par les deux préfaciers. Ils en appellent tous deux à la conscience filiale des chrétiens qui ne pourront jamais exprimer assez leur reconnaissance, leur révérence<sup>7</sup>, pour ce Livre donné, pour ce Livre transmis. Une véritable et sincère *cura pastoralis* commande cette rhétorique de l'exhortation qui multiplie les marques d'éton-

6. Sur l'acceptation, la semi-acceptation ou le refus de la *Regula quarta* de l'*Index*, la position originale des catholiques français, et la publication du *Nouveau Testament* du P. Amelote, « chef-d'œuvre de cette école française appuyée sur la *regula IV* », voir B. Chédozeau, *La Bible et la liturgie en français, op. cit.*, 199-218.

7. C'est évidemment, à l'occasion d'une telle préface, un lieu commun, mais le culte du *Nouveau Testament* est bien attesté dans le pratique dévotionnelle, chez les réformés comme chez les catholiques. La préface de la *Bible* éditée par C. Hertman à la Rochelle en 1616 précise que ce Livre doit être « recherché », « reçu et embrassé, et conservé au milieu du cœur à l'exemple de la bien-heureuse Vierge qui gardoit les paroles de son Fils nostre Seigneur Jésus-Christ en son cœur. », *La Bible qui est toute la sainte écriture du vieil et nouveau testament, Autrement l'ancienne et la nouvelle Alliance*, La Rochelle, H. Haultin, 1616. J. Jacques Olier recommandera de même aux séminaristes de porter toujours un *Nouveau Testament* sur eux, *Pietas Seminarii sancti Sulpitii*, Paris, V. Lecoffrer, 1835, p. 320-321.

nement devant la négligence habituelle des chrétiens. Des séries d'exclamations et de questions, telle comparaison avec la manière de profiter des livres profanes ou des sciences humaines, telle énumération des bienfaits spirituels apportés par la lecture de la Bible, autant de procédés qui entendent souligner l'extraordinaire négligence des chrétiens à l'égard des saintes Ecritures.

Mais Calvin et Sacy font confiance au Livre pour attirer et garder des lecteurs, et le *Nouveau Testament* demeure le témoignage suprême de la volonté salvifique de Dieu. Pour Calvin la réconciliation de la nature humaine avec Dieu y est parfaitement manifestée. Après avoir longuement introduit dans son propos la venue du Messie, il note : « ainsi qu'il est pleinement contenu et apertement démontré au livre qui s'ensuit »<sup>8</sup>. Les éditions imprimées à Genève ou ailleurs et qui reproduiront la préface de Calvin l'intituleront très significativement : « Epître aux fidèles montrant comment Christ est la fin de la Loi »

C'est donc en raison de sa valeur démonstrative que la lecture du *Nouveau Testament* est proposée et recommandée. Calvin insiste aussi sur la valeur conclusive du second *Testament*, qui a porté le premier jusqu'à son accomplissement<sup>9</sup>. Il modifiera plus tard, on le sait, cette perspective, dans l'*Institution* notamment, mais ici, en 1535, il adopte encore une position davantage marquée par la Tradition :

et se nomme ledit livre Nouveau Testament en regard du Vieil lequel, en tant qu'il se devait réduire et rapporter à celui-ci, était en soi-même infirme et imparfait, et pourtant il a été aboli et abrogé<sup>10</sup>.

Sacy curieusement n'emploie pas un langage aussi tranché, mais il exploite dans son exposé le vieux principe patristique selon lequel le *Nouveau* est caché dans l'*Ancien*. Il n'utilise pas non plus les

8. p. 29.

9. Cette mise en avant du *Nouveau Testament*, par rapport à l'*Ancien*, rappelle ici davantage Luther que Zwingli. Dans l'*Institution*, Calvin insistera moins sur cette dualité canonique. La remarque en a été souvent faite. E.G. Léonard a pu écrire : « Et sans doute, d'avoir été si durement façonnée, la spiritualité calviniste sera-t-elle, dans la masse, dure et peu sentimentale, plus alimentée à l'Ancien Testament qu'aux Evangiles, moins soucieuse de l'amour chrétien que de la grandeur et de l'honneur de Dieu. », *Histoire générale du protestantisme*, tome premier, *La Réformation*, Paris, PUF, 1961, p. 307-308.

10. p. 30.

termes juridiques de Calvin, mais confère cependant le même privilège au second *Testament*. Dans les deux préfaces règne du reste une solennité identique au moment de cet acte décisif que constitue la présentation du Livre aux fidèles. Calvin orchestre longuement cette entrée, en déroulant le Livre depuis la Création jusqu'à la venue du Messie. Les Ecritures se déploient, dans leur double canon, et s'expliquent au fur et à mesure que les époques se succèdent. L'histoire du salut s'en trouve récapitulée sous la forme d'une vaste synthèse qui insiste sur la permanence des signes divins. Argumentant à partir du premier chapitre de l'*Epître aux Romains*, Calvin montre l'égalité de situation des gentils et des juifs devant le Salut. Avant comme après l'élection d'Israël, l'endurcissement des uns et des autres manifeste la puissance du péché et la nécessité d'une nouvelle Alliance, définitive et absolue. La Révélation est scellée par le don gracieux du Second *Testament*. Et ce sont les Ecritures qui remplissent à cet égard une fonction d'enregistrement et de témoignage.

Calvin a ouvert le grand dossier des Alliances toujours rompues et toujours renouvelées, et il en montre désormais la glorieuse conclusion en Christ. Chemin faisant, d'une alliance à l'autre, et de témoins en témoins, le salut s'est offert et accrédité. En une fresque grandiose, et sur un ton épique<sup>11</sup>, le jeune réformateur montre, dans la donation aux hommes du *Nouveau Testament* une christophanie qui coïncide avec une bibliophanie. Les Ecritures sont livrées dans leur totalité, leur pluralité, leur clôture. Après cette épiphanie du second Testament, la préface adopte alors plus directement le ton de l'exhortation. Le Livre est désormais mis en avant et au-dessus, en avant de tout discours théologique, au-dessus de toute chicane. En Calvin, le docteur cède la parole au pasteur. Il n'a plus à justifier un Livre, mais à s'effacer devant l'auto-justification du Livre. Le geste final de Calvin, simple et révérencieux tout à la fois, fervent et majestueux aussi, reste celui de l'ostension du Livre ouvert, très certainement à la croisée des deux *Testaments*.

Deux séries de personnages vétéro-testamentaires viennent d'ailleurs renforcer cette mise en avant emphatique du *Nouveau Testament* : une liste de prophètes d'abord (Esaïe, Daniel, Michée, Zacharie, Jérémie)<sup>12</sup>, puis la liste des figures du Christ (Isaac, Jacob, Joseph,

11. Olivier Millet a montré les aspects épique et épictictique de ce texte de Calvin dans *Calvin et la dynamique de la parole, Etude de rhétorique réformée*, Paris, Champion, 1992, p. 455-477.

12. p. 28.

Melchisédek, Josué, David, Salomon, Samson)<sup>13</sup>. Chez Sacy, le procédé de l'accumulation ne s'applique pas à quelque défilé de personnages bibliques, mais à un certain nombre de témoignages patristiques concernant l'excellence de l'Évangile (Cyprien, Augustin, Césaire sont convoqués tour à tour en tant que représentants de l'ensemble des Pères). Le Livre est bien célébré et authentifié, mais à travers une procession ecclésiastique et non pas biblique, ce qui suggère sa réception à l'intérieur de l'Église. De même Sacy n'invite pas son lecteur à découvrir le message chrétien, mais à le redécouvrir. Pour montrer que la vie chrétienne préexiste à la lecture du *Nouveau Testament*, Sacy rappelle deux réalités. Tout d'abord, l'Amour est le principe de toute vie chrétienne, la nouvelle Loi vivante et intérieure qu'il ne faut pas confondre avec une Loi extérieure et écrite<sup>14</sup>. D'autre part, si le chrétien est invité à lire les Écritures, c'est parce qu'il est baptisé et donc incorporé à l'Église.

Comment pouvons-nous négliger de lire la Loi de Jésus-Christ, dont les paroles sont esprit et vie, puis qu'étant entrez par le baptême dans la Religion Catholique et universelle, dont Jésus-Christ est le fondateur, nous devons regarder l'Évangile come nostre Règle, qui nous fait connoistre sa volonté, qui nous assure de ses promesses, qui est nostre lumière en ce monde, et qui nous doit un jour juger dans l'autre ?

L'intention de l'auteur se trouve précisée par cette comparaison très suggestive avec une règle de type monastique. Le raisonnement *a fortiori* laisse deviner le caractère suréminent du Livre dont on vante les mérites. Si la lecture quotidienne de la Règle est au service de la mémorisation du message fondateur, si elle entretient l'esprit filial et affine le sens de la communauté, à plus forte raison la lecture du *Nouveau Testament* devrait-elle développer une familiarité avec le message chrétien. Autre aspect suggéré par le rapprochement effectué par Sacy : la donation du Texte (Règle ou Testament) s'effectue au sein d'une institution, en l'occurrence ici l'Église.

13. p. 35.

14. Sacy combat le littéralisme biblique et l'identification de la Parole au texte des Écritures. Mais il s'oppose en fait davantage aux thèses de l'orthodoxie réformée qu'au propos des premiers réformateurs, beaucoup plus nuancés. Sur cette question, voir F. Laplanche, « Débats et combats autour de la Bible dans l'orthodoxie réformée », *Le Grand Siècle et la Bible*, op. cit., pp. 117-140.

Ces différences portant sur la réception du Livre ont des conséquences sur la manière dont peut s'opérer sa lecture. Dans l'exhortation finale aux chrétiens, Calvin propose l'acceptation du Livre comme le moyen privilégié pour retrouver l'obéissance de la foi.

Il n'y a qu'une voie à vie et salut, c'est la certitude des promesses de Dieu, qui ne se peut avoir sans l'Evangile, par l'ouïe et l'intelligence duquel la vive foi est baillée, avec certaine espérance et parfaite charité en Dieu et amour ardente envers son prochain.<sup>15</sup>

Mais l'audition doit se prolonger spontanément en lecture.

Où est donc votre espérance si vous contemnez et dédaignez d'ouïr, voir, lire et retenir ce saint Evangile ?<sup>16</sup>

L'auto-révélation de Dieu s'accompagne d'une auto-attestation de sa Parole dans les Ecritures<sup>17</sup>. Lire le *Nouveau Testament* revient à vérifier la démonstration apostolique du Salut définitif enfin advenu.

Et ceux que le Seigneur avait ordonnés pour être témoins jusqu'à notre âge l'ont, par leurs écrits, amplement démontré, comme les lecteurs le pourront assez apercevoir.<sup>18</sup>

En ce sens, la lecture s'identifie avec la découverte de la convergence des témoignages écrits. Leur compréhension repose sur la mise en application de l'analogie de la foi, et aboutit au principe de l'Ecriture interprète d'elle-même (*scriptura interpret sui*). A l'intérieur de la clôture du double canon des Ecritures s'effectue sans cesse

15. p. 33.

16. *ibid.*

17. Cette conviction repose naturellement sur la foi du lecteur. Calvin en appelle en fait à l'expérience croyante, comme le remarquait J. Boisset : « Si la validité de la Bible en tant que Parole de Dieu lui est assurée par Dieu qui parle en elle, le cercle vicieux est évident. Mais en ce domaine, il ne s'agit pas de logique formelle : il est question d'expérience de Dieu réalisée par le croyant, et très personnellement par le croyant Jean Calvin. », *Sagesse et sainteté dans la pensée de Jean Calvin, Essai sur l'Humanisme du Réformateur français*, Paris, PUF, 1959, p. 16.

18. p. 31.

une lecture circulaire et fragmentaire à la recherche d'une unité de signification beaucoup plus grande. Et c'est cette convergence testimoniale qui, dans la lecture, et moyennant la grâce de Dieu<sup>19</sup>, pourra conduire « à vie et à salut ».

Tous ces témoignages conviennent si bien en un et accordent tellement ensemble que par tel accord, il est facile à connaître que c'est très certaine vérité ; car en mensonge n'y pourrait avoir un tel consentement.<sup>20</sup>

Les oeuvres du Christ et ses miracles participent de cette attestation multiforme de la véracité divine, et contribuent à faire du *Nouveau Testament* le document par excellence d'une Parole léguée et homologuée, consignée et contresignée.

Toutes ces choses nous sont annoncées, démontrées, écrites et signées en ce Testament par lequel Jésus-Christ nous fait ses héritiers au royaume de Dieu son Père et nous déclare son vouloir, comme un testateur à ses héritiers, pour être mis à exécution.<sup>21</sup>

La position de Sacy est sur ce point plus délicate, car tout en mettant le *Nouveau Testament* entre les mains des fidèles, il rappelle fermement que les « saints Pères » sont « les vrais interprètes de ce saint Livre »<sup>22</sup>. Il lui faut donc autoriser différemment la lecture du Livre, afin que celle-ci n'apparaisse pas comme un exercice de type théologique ou exégétique, mais comme un pur exercice de piété filiale. Sacy justifie donc le parti-pris éditorial de Port-Royal (ne pas joindre au texte biblique les commentaires autorisés, travail jugé « très utile » par Sacy mais « tout différent et tout séparé de celui-ci »<sup>23</sup>) en posant comme condition préalable à toute lecture une certaine humilité intellectuelle, ce qu'il appelle une « simplicité de cœur ».

On espère que non seulement les âmes les plus éclairées, mais même les plus simples y pourront trouver ce qui sera nécessaire

19. Calvin n'utilise pas explicitement dans la préface la notion de « témoignage intérieur du Saint-Esprit » (*testimonium internum*), mais il suppose sans cesse que seul Dieu possède la clef d'interprétation du Livre. Sans l'assistance de son Esprit, la lettre reste morte. Voir *L'Institution de la religion chrestienne*, I, 7, éd. J.D. Benoît, Paris, Vrin, 1957, p. 92-99.

20. p. 31.

21. p. 32.

22. p. 9.

23. p. 9.

pour leur instruction, pourvu qu'ils la lisent dans une entière simplicité de cœur, et qu'ils s'approchent humblement du Fils de Dieu en luy disant avec saint Pierre : *Seigneur, à qui irons-nous ? C'est vous qui avez les paroles de la vie éternelle, et c'est vous seul qui nous les pouvez apprendre.*<sup>24</sup>

Puisque la Tradition est en effet le véritable lieu herméneutique de la Parole de Dieu, une lecture personnelle n'est possible qu'en se confondant avec une démarche purement cordiale. Sans renoncer à transmettre les Ecritures, Sacy réécrit donc en un sens la double mesure restrictive des décrets romains officiels portant sur la permission des autorités et la compétence du lecteur, sa « capacité ». Ces deux notions sont en effet comme redéfinies et transcendées par celle de « simplicité de cœur », plus large et plus évangélique à la fois, qui en appelle directement à la conscience filiale des catholiques, invités à lire le *Nouveau Testament* en renonçant volontairement à toute vaine curiosité comme à toute ambition interprétative qui irait à l'encontre du sens « qu'a tenu et que tient la Mère Eglise »<sup>25</sup>.

Mais un autre argument plaide en faveur d'une lecture cordiale des Ecritures, celui de leur obscurité fondamentale<sup>26</sup>. Sacy ne saurait soutenir comme Calvin, à propos de la lecture des Ecritures, qu'il « est facile à connaître que c'est très certaine vérité »<sup>27</sup>. Il s'attache au contraire à montrer le caractère laborieux et ascétique de la lecture des Ecritures. La « peine extrême » que l'on éprouve dans ce travail sert à humilier notre orgueil et à « réveiller la paresse »<sup>28</sup> spirituelle. Fidèle à la tradition augustinienne, Sacy montre que la rhétorique divine s'est en quelque sorte adaptée à la faiblesse humaine. L'écriture « s'offre à tous, et elle se proportionne à tous », et la majesté de Dieu demeure « cachée sous des ombres et des

24. p. 9. C'est d'ailleurs cette scène évangélique qui sert de frontispice à l'édition illustrée du *Nouveau Testament* de Mons.

25. Ce sont les paroles fameuses du deuxième décret de la Session IV du concile de Trente (8 avril 1546) portant sur la manière d'interpréter la Sainte Ecriture : personne ne doit interpréter l'écriture « *contra eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater ecclesia* », voir *Les Conciles œcuméniques, Les Décrets*, éd. Alberigo, Cerf, 1994, p. 664.

26. Sur la question de l'obscurité ou de la clarté des Ecritures, objet d'un vif débat entre réformés et port-royalistes, voir l'ouvrage polémique de Nicole contre Claude, *Préjugez légitimes contre les calvinistes*, Paris, chez la Veuve de Charles Savreux, 1671, § XVI, p. 392-418.

27. p. 31.

28. p. 10.

figures »<sup>29</sup> afin de maintenir en éveil le désir du croyant. La découverte des *profunda mysteria*<sup>30</sup> ne doit pas décourager ou indisposer le lecteur, mais aiguïser toujours davantage son amour pour la vraie sagesse. La lecture ainsi recommandée est donc assimilée à l'exercice monastique traditionnel de la *lectio divina*. Il est significatif que Sacy emploie à plusieurs reprises la notion de méditation pour rendre compte d'une lecture cordiale et heuristique qui finit par se confondre avec l'oraison.

Mais nulle part plus que dans la péroration de chacune des deux préfaces n'apparaît avec plus de clarté la marque propre de leur spiritualité. Calvin réaffirme vigoureusement la place primordiale accordée au Livre dans la vie de foi du chrétien. La lecture du *Nouveau Testament* joue son rôle dans l'économie du salut puisqu'elle permet effectivement et efficacement la communication des bienfaits divins.

Il vous doit être très certain et manifeste que les trésors du paradis vous y sont ouverts et les richesses de Dieu déployées et la vie éternelle révélée.<sup>31</sup>

Cette lecture n'est pas conçue comme une méditation, mais comme une « étude de cette sapience céleste qui outrepassé tout le monde et pénètre jusqu'aux mystères de Dieu, lesquels il lui a plu de révéler par sa sainte parole »<sup>32</sup>. L'opposition méditation / étude est particulièrement significative. Calvin envoie les chrétiens à l'école biblique<sup>33</sup>, et l'étude qu'il promet reste ordonnée au salut, dans l'ordre de la connaissance comme dans celui de la fidélité. C'est d'ailleurs cette même fidélité au Texte qui servira de critère au moment du Jugement.

29. p. 9-10.

30. Saint Augustin, *Enarratio* sur le psaume 140, P.L., col. 1815. Sacy allègue ce passage (pp. 10-11) sans en préciser la source.

31. p. 35.

32. p. 33.

33. Il écrira dans l'*Institution*, *op. cit.*, I, 6, p. 89 : « Voici donc un point résolu, que, pour estre esclairé et adressez en la vraie religion, il nous faut commencer par la doctrine céleste, et que nul ne peut avoir seulement un petit goust de saine doctrine pour savoir que c'est de Dieu iusques à ce qu'il ait esté à ceste escolle, pour estre enseigné par l'Escriture sainte, car de là procède le commencement de toute droite intelligence, voire nous recevons révéremment tout ce que Dieu y a voulu testifier de soy ».

Ceux qui seront demeurés fermes en ce Testament et auront suivi et gardé la volonté de ce bon Père, ils seront à la dextre comme vrais enfants et recevront bénédiction, la fin de leur foi, qui sera le salut éternel<sup>34</sup>.

Lecture et étude sont donc étroitement mêlées et fonctionnent comme des signes de l'action salvifique de Dieu, tout en entretenant chez les fidèles une attente eschatologique dont ils perçoivent déjà les prémices. Le Livre offre toutes les garanties pour cela, car il est complet et parfait. Et puisque toute la révélation est enclose dans les Ecritures, le chrétien doit respecter et préserver leur intégrité. Calvin insiste avec gravité sur cette idée de totalité signifiante.

Voilà où est enclose toute la sapience que peuvent comprendre les hommes et doivent apprendre en cette vie, à laquelle ni ange, ni homme, ni mort, ni vivant ne peut ajouter ni diminuer<sup>35</sup>.

Aller vers les Ecritures devient une nécessité absolue. Leur lecture est au cœur de la véritable piété et s'impose à la conscience comme une obligation, jamais comme un exercice dévotionnel facultatif. La vitalité de la foi reste au prix de ce ressourcement scripturaire dont les effets salvifiques sont longuement énumérés par Calvin dans une série impressionnante de couples antonymiques<sup>36</sup>. Reprenant en effet l'idée de totalité, mais à propos cette fois de l'œuvre du Rédempteur, Calvin écrit :

Tout ce qui se pourrait penser ou désirer de bien est trouvé en ce seul Jésus-Christ. [...] Il a été défiguré pour nous figurer [...] par lui, rudesse est adoucie, courroux apaisé, ténèbres éclaircies, injustice justifiée, faiblesse vertueuse, déconfort consolé, péché empêché, etc.<sup>37</sup>

Calvin ne se lasse pas d'inventorier, parce que cette invention rhétorique répond à la profusion divine. Ce dernier élan lyrique, au terme de la préface, produit du reste ce qu'il signifie. La finalité d'un tel discours inaugural consiste en ce que « Dieu soit magnifié et son Evangile exalté »<sup>38</sup> ; quoi de plus éloquent dès lors que le

34. p. 34.

35. p. 36.

36. 31 antithèses exactement.

37. p. 35.

38. p. 37.

rappel de cette continuelle conversion du négatif en positif qui atteste la puissance de médiation d'une Personne et d'une Parole, conjointement à l'œuvre dans et par les Ecritures.

Sacy entend bien lui aussi exalter le *corpus* néo-testamentaire, mais il s'efforce d'éviter tout reproche de bibliocentrisme. Pour cela il reprend à son compte le rapprochement établi par Augustin entre la Parole et le Corps du Christ, et il en fait le grand thème final de son discours. Le Livre est donc référé au sacrement de l'Eucharistie, et sa lecture à la réception de ce même sacrement. Il s'agit là à n'en pas douter d'un choix théologique très conscient et très significatif, qui lui permet de situer le projet éditorial port-royaliste à l'intérieur d'une Eglise qui ne veut pas se définir *a priori* comme celle du Livre mais comme celle de l'Eucharistie. Il ne faudrait pas cependant en conclure trop hâtivement que dans cette volonté d'afficher une orthodoxie catholique, marquée ici par l'esprit tridentin, Sacy infléchirait en un sens la portée de ses affirmations précédentes. On doit y déceler au contraire, semble-t-il, la confirmation d'une spiritualité originale dans sa manière de se nourrir des Ecritures.

Les analogies qu'il se plaît à relever entre la Parole et le Corps conduisent à ne jamais les séparer l'un de l'autre. Ainsi c'est d'abord en fonction de l'opposition signe / réalité que se comprennent les devoirs d'adoration envers la Parole écrite. Ici en l'occurrence les *signa* seront la simplicité des mots, le voile des paraboles ; la notion de *res* quant à elle s'appliquera à la sagesse divine. Dans les deux cas le concept eucharistique de présence réelle du Christ s'impose à la foi en dépit des apparences. Pas plus que la manducation du pain, la lecture ne saurait être destinée à satisfaire les goûts du lecteur ; il est même naturel au contraire qu'elle puisse les rebuter. En revanche elle prédispose à la communion sacramentelle en ce sens qu'elle entretient dans les cœurs la charité<sup>39</sup>. La méditation de la Parole est donc ordonnée et subordonnée à la réception de l'Eucharistie. Elle en constitue la préparation lointaine et prévenante, mais aussi le commentaire permanent. Elle possède en effet cet avantage de pouvoir être continuelle<sup>40</sup>. Ce contact maintenu avec les Ecritures et l'imprégnation qui en résulte permettent ainsi ce que dans

39. Sacy s'appuie d'une manière très classique sur l'épisode des pèlerins d'Emmaüs.

40. Sacy parle de « préparation continuelle » (p. 13) et de « méditation...continuelle » (p. 14).

la pratique sacramentelle on appelait volontiers une « fréquente communion ». Mais l'expression reçoit ici une nouvelle acception. Sacy pousse très loin le parallèle et en laisse deviner, même succinctement, toutes ses richesses. Il élargit d'ailleurs la perspective en prolongeant l'analogie de la Parole et du Corps par l'image du Corps ecclésial du Christ, total et universel. L'auteur signe du reste sa préface par cette vision grandiose de la communion chrétienne qui se manifeste simultanément en trois lieux : les Ecritures, l'Eucharistie, l'Eglise.

Une âme qui s'occupe ainsi de cette méditation de la parole du Sauveur, par laquelle son Corps est formé sur nos autels, qui se tient unie en esprit à sa Croix qui est la source de tous les Sacrements, et au corps de son Eglise universelle qui offre à Dieu cette sainte hostie dans toute l'étendue de la terre, persévère dans la communion du Corps du Sauveur en persévérant dans l'observation de sa doctrine.<sup>41</sup>

Sacy offre là un condensé saisissant de ses intuitions. La valeur mystagogique de toute lecture biblique y est soulignée avec éclat, et la méditation des Ecritures se trouve légitimée au nom d'une meilleure insertion dans un corps mystique dont elle vient renforcer la cohérence et l'inépuisable signification.

Le geste fondamental des deux préfaciers-éditeurs demeure celui de la restitution du Livre aux fidèles. Le *Nouveau Testament*, situé au cœur des Ecritures, doit aussi revenir au centre de la piété chrétienne. Une idée humaniste s'est ainsi peu à peu imposée. Mais cette restitution du Livre aux chrétiens s'accompagne, chez Calvin comme chez Sacy, d'une sorte de mouvement de restitution en sens inverse, des fidèles vers le Livre, auquel sont dus révérence et obéissance, assentiment de la foi et consentement du cœur.

Chez Calvin surtout ce dynamisme de la double restitution s'impose de manière radicale. Pour le jeune réformateur en effet, il ne s'agit de rien de moins que de réinstaller la Parole de Dieu dans ses prérogatives régaliennes, et donc de rendre solennellement au Livre ce pouvoir magistériel total et plénier, que des institutions humaines lui avaient abusivement confisqué. Pour que la Parole se fasse vraiment entendre, il convient de faire taire les nombreuses voix non

41. p. 14.

autorisées qui ont pu au cours des siècles parasiter un message pourtant limpide et autosuffisant.

Sacy de son côté n'entend certes pas abandonner aux réformés le monopole de la piété scripturaire, mais s'il justifie le recours personnel aux Ecritures, il se refuse également à cautionner toute forme de bibliocratie<sup>42</sup> qui déconnecterait le Livre d'une Tradition qui le porte et qui en permet une juste compréhension. Il dénonce à cet effet, sans les préciser explicitement, les « pièges de Calvin »<sup>43</sup>, cherchant moins par ces déclarations à obtenir un quelconque label de catholicité qu'à préciser le sens d'une démarche novatrice. Si la lecture du *Nouveau Testament* reste fortement recommandée comme un devoir filial, elle n'est jamais présentée comme obligatoire ou absolument nécessaire « à salut » (expression fréquente sous la plume de Calvin) ; elle sert en revanche à mieux saisir le mystère du Corps du Christ, eucharistique et ecclésial. En majorant le rôle des Ecritures dans la vie de foi des fidèles (Port-Royal se distingue là des autres courants spirituels du catholicisme), Sacy n'entend pas minimiser la dimension sacramentelle de cette même vie, mais la renforcer au contraire, et peut-être aussi l'explicitier. De la même manière, il invalide par avance les soupçons de calvinisme que certains pourraient nourrir à son égard. Les Ecritures sont dans son esprit en effet en quelque sorte comme le sacrement de la Parole divine, et elles servent de contrepoint à toute la vie sacramentelle des baptisés.

Sacy accepte le principe d'un libre accès des fidèles au texte sacré, ainsi que celui d'une lecture fréquente, personnelle et régulière, mais il en souligne aussitôt la difficulté et même le caractère ascétique. Dans le fond il définit une *lectio divina* à l'usage des laïcs, et en convertissant la lecture en méditation, il lui confère le statut d'un véritable acte liturgique ou paraliturgique. Les éclairages, on le voit, sont différents, d'une préface à l'autre. Alors que Calvin fait de la lecture un espace de liberté où s'expérimente et se vérifie le rôle salvifique des Ecritures, Sacy insiste moins sur cette dynamique de compréhension de la Parole, comme s'il tenait avant tout à la situer ou à la replacer dans ce qui demeure premier à ses yeux, un mystère de communion.

42. Sur le rapport de la Bible à l'Eglise, dans le protestantisme et le catholicisme, voir Y. Congar, *Vraie et fausse réforme dans l'Eglise*, Paris, Cerf, 1950, pp. 482-503.

43. p. 7.